

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 3 avril 2023
à la grande salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Daniel Pasche
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
M. Victor Agassiz
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Daniel Pasche, ouvre la séance du Conseil Communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal du 12 décembre 2022
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Informations sur le plan de législature
6. Préavis municipal no 01/2023
PA A La Sauge (a) préavis municipal (b) décision finale du Conseil Communal
7. Préavis municipal no 02/2023
Demande de crédit d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le Service des bâtiments
8. Préavis municipal no 03/2023
Demande de crédit d'investissement pour la pose d'une nouvelle conduite de distribution d'eau au Chemin du Closy à Les Thioleyres
9. Interpellation de M. Ernst
Gestion des espaces verts le long de la route de la Commune d'Oron
10. Postulat Mmes Décastel et Hutmacher
Pour une bibliothèque scolaire et publique à Oron
11. Divers et propositions individuelles

Appel

- 61 Conseillers sont présents sur 65. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 12 décembre 2022

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est demandée, le PV sera archivé avec remerciements à son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce que le bureau du conseil va déménager dans les locaux de l'administration communale à Palézieux. Ceci dans le but de laisser le local actuel à Oron-la-Ville au BTO qui a le projet de s'agrandir. Un bureau au rez dans les locaux de Palézieux sera accessible pour les personnes à mobilité réduite lors des votations. Le Président du Conseil informe que le prochain dépouillement du 18 juin 2023 se fera avec le nouveau système électronique.
- **M. André Locher**, Vice-Président, informe avoir étudié la mise à jour du règlement du conseil communal qui date de 2015. Il a entre autres relevé que nous avons passé de 60 membres à 65 actuellement et que les cloches ne sonnent plus avant le conseil communal. Le règlement doit être revu dans son ensemble ce qui va prendre du temps. Il faut compter 1 année de travail et l'objectif est qu'il soit prêt avant la prochaine législature.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :
Etat des lieux des archives communales, avec l'aide de Mme Meyer Martine (conseillère communale et archiviste) qui a établi un rapport et que le Syndic remercie. Une visite des archives communales de la commune de Montreux est agendée.
5G, décision de suspension de cause pour nouveaux dossiers. Actuellement, il y a 4 procédures au tribunal.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, fait part :
Sondage pour la jeunesse : les résultats sont connus et seront présentés le 29 avril prochain.

- **M. Romain Richard, Municipal**, donne les informations suivantes :
Annonce la fin de la foire d'Oron du mercredi et donne des informations sur le marché du samedi.
Plan climat : informations et suite du sondage dont 230 réponses ont été reçues. Une séance participative est prévue le 23 mai 2023.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, fait un point sur les investissements du PDDE.
Villa des Maîtres à Châtillens, frais supplémentaires non budgétisés suite au contrôle OIBT, les retouches nécessaires qui devront être effectuées cette année sont supérieures au budget, montant de l'offre des travaux CHF 27'000.-
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, annonce les communications suivantes :
Traversée de Palézieux : information générale sur l'avancement des travaux.
Comptoir d'Oron du 20 au 23 avril 2023 avec le Forum des entreprises régionales organisé par la Municipalité le jeudi 21 avril 2023.
Parc à vélos à Oron-la-Ville en service et mise en place d'un banc à l'arrêt de la gare routière.

Informations sur le plan de législature

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, fait part des informations sur le plan de législature qui sera consultable sur l'intranet. Il fait une brève présentation.

PREAVIS N° 01/2023

PA A La Sauge (a) préavis municipal (b) décision finale du Conseil Communal

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Syndic.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, fait un résumé de ce dossier en indiquant que si le conseil accepte ce préavis, il pourra entrer en vigueur dans 2 mois environ.
- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Jean-Claude Grandchamp**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Patrick Minet** a pris connaissance du lien entre le bruit et le plan d'assainissement routier et demande si d'autres choses sont prévues que le revêtement phono absorbant. Comme, par exemple, les restrictions de vitesse. Il demande qui va payer ce revêtement et les conséquences en cas de blocage du projet.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, annonce qu'il n'y a pas d'autres mesures prévues. Il faudra changer les canalisations de la route de Bossonnens et ces coûts sont à la charge de la commune. Il faudra prendre en compte le projet routier complet.
- **M. Jérôme Vinay** remarque que le phono absorbant n'est pas une solution à long terme et que les limitations de vitesse sont plus durables. Il fait part de l'annexe 7, et a constaté qu'il n'y a pas de récupération des eaux claires pour ce projet.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe qu'il n'y a pas de mesures réglementaires pour les eaux claires, mais que le promoteur sera sensibilisé afin de mettre un système de récupération.
- **M. Jérôme Vinay** pensait à la récupération de l'eau pour les espaces verts.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, annonce que la Municipalité va veiller à sensibiliser le promoteur et, qu'actuellement, il y a des plantes qui consomment moins d'eau avec un système de citernes enterrées avec arrosage goutte à goutte.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 01/2023 est accepté avec 1 abstention.

PREAVIS N° 02/2023

Demande de crédit d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le Service des bâtiments

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Président(e)s de la commission ad hoc puis des finances.
- **Mme Muriel Vernier**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Abel Demiéville**, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 02/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 03/2023

Demande de crédit d'investissement pour la pose d'une nouvelle conduite de distribution d'eau au Chemin du Closy à Les Thioleyres

- **M. Pascal Dufey** annonce qu'il se récusé comme il est concerné par ce préavis.
- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis des finances.
- **M. Pierre-Vincent Baechler**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Abel Demiéville**, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 03/2023 est accepté à l'unanimité.

Interpellation de M. Ernst - Gestion des espaces verts le long de la route de la commune d'Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Ernst.
- **M. Patrick Ernst** présente sa résolution suite à l'interpellation lors du dernier Conseil communal et donne lecture du souhait final :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité d'Oron entreprenne une campagne ciblée et conjointe de sensibilisation contre les risques pour la faune et le bétail des déchets sauvages le long des routes de la commune (affichage officiel sur les panneaux publics, et à proximité des commerces, courrier officiel auprès des habitants, flyer explicatif pour les nouveaux habitants, information officielle aux établissements scolaires de la région).

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, a pris connaissance de cette résolution et informe que la Municipalité va faire une campagne.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur cette résolution.

La résolution sur l'interpellation de M. Ernst - Gestion des espaces verts le long de la route de la commune d'Oron - est acceptée avec 5 abstentions et est transmise à la Municipalité.

Postulat Mmes Décastel et Hutmacher Pour une bibliothèque scolaire et publique à Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole à Mme Décastel.
- **Mme Antoinette Décastel** présente son interpellation.
- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Municipalité.
- **M. Romain Richard, Municipal**, constate que cette proposition est dans le programme de législature et donc que la Municipalité est favorable à cette demande.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, relève que l'idée était déjà en tête lors de l'établissement des plans du nouveau collège.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur le renvoi en Municipalité de ce postulat.

Le Postulat Mmes Décastel et Hutmacher - Pour une bibliothèque scolaire et publique à Oron - est transmis à la Municipalité par 31 oui – 25 non et 4 abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Florian Meyer pour la lecture du rapport de la commission de recours en matière de taxes et impôts.
- **M. Florian Meyer** donne lecture du rapport annuel 2022 de la commission de recours en matière de taxes et impôts (rapport en pièce jointe au PV).

- **Le Président du Conseil** informe avoir contacté M. le Préfet et transmis le courriel de réponse aux membres de la commission ce jour.
- **M. Victor Agassiz** suite à la mention dans le plan de législature d'une réflexion au sujet du 30km/h dans certaines zones du territoire de la Commune d'Oron. Il souligne l'importance de diminuer en particulier les nuisances sonores de nuit dans certaines zones d'habitation. En intégrant dans la réflexion le 30km/h de nuit en tant que palette d'outils pour l'assainissement du bruit routier, le bien-être de la population serait amélioré durant les heures de repos. Au regard du nombre de points figurant dans le plan de législature, quelle priorité serait accordée à une étude afin de déterminer les zones les plus appropriées pour une telle mesure.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'il y a beaucoup d'adaptations à prévoir et qu'il faut prendre les axes les uns après les autres.
- **M. Patrick Ernst** donne lecture d'une question sur le projet immobilier sur un terrain communal à Ecoteaux, en pièce jointe au PV.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, rappelle que le conseil communal avait validé cette vente de terrain communal. La commune avait reçu plusieurs offres d'achats. Celle de Prologis était la plus intéressante. Aucune possibilité de revenir en arrière car la promesse de vente est signée.
- **M. Florian Paccaud** demande si, dans la révision du règlement du conseil communal, il est prévu 5 semaines de vacances par année comme il avait demandé dans une précédente séance du conseil communal.
- **Le Président du Conseil** précise que cette question concerne le règlement du personnel communal.
- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, informe que le règlement du personnel est en révision avec cette modification.
- **M. Patrick Ernst** demande les coûts pour annuler la promesse de vente citée plus haut.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que le tribunal peut annuler cette vente, mais qu'une indemnité devra être versée à l'acquéreur lésé par la commune. Il rappelle que la commune a un ménage à faire tourner et des investissements de prévus. Il faut bien faire rentrer de l'argent.
- **Le Président du Conseil** remercie l'assemblée pour ces débats et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h43

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 24 avril 2023

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
Daniel Pasche	Lorraine Bard





Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI), Commune d'Oron

Rapport d'activité de la commission en 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales est une émanation directe de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) à l'échelon communal. Elle a pour mission de contrôler l'application des règlements communaux lorsqu'un impôt ou une taxe est prélevé. Elle adopte donc la fonction et le rôle de l'organe « judiciaire » au niveau de la commune (sorte de mini-tribunal de 1^{ère} instance). En d'autres termes, dès que l'arrêté d'imposition ou un règlement communal prévoit qu'un impôt ou une taxe peut être perçu par la commune, la contestation de la décision de taxation doit être adressée à la commission de recours. A titre d'exemples, la commission de recours est compétente pour traiter des contestations en matière d'impôt foncier, d'impôt sur les chiens, de taxe déchets, de taxe d'eau ou d'épuration, de taxe de séjour, de taxe sur les équipements communautaires, etc.

Cette commission permanente est composée de trois membres, issus et nommés par le Conseil communal, au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Il s'agit de mesdames Antoinette Décastel et Céline Dovat, et de monsieur Florian Meyer. Ces personnes ont désigné monsieur Florian Meyer à la présidence de cette commission. Un membre suppléant a également été nommé en la personne de monsieur Patrick Ernst.

L'art. 45 de la loi cantonale sur les impôts communaux (LCom) stipule que *chaque commune doit instituer une commission de recours de trois membres au moins* (sans préciser concrètement le nombre), *nommés par le conseil communal ou général au début de chaque législature pour la durée de celle-ci*. De plus, la loi précise aussi qu'une décision prise par la commission sans que tous les membres soient présents est considérée comme nulle. Dès lors, pour garantir un bon fonctionnement de la commission, il est nécessaire de pouvoir bénéficier d'un ou plusieurs membres suppléants, ce qui a été réalisé en nommant un membre suppléant (Patrick Ernst) en début de législature.

Actuellement, le règlement du Conseil communal d'Oron ne fait aucune référence à la commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI). Ainsi, il nous a été vivement recommandé d'inscrire le nombre de membres permanents et de membres suppléants dans notre règlement du Conseil communal afin de régulariser la situation. Profitant de la mise à jour en cours de notre règlement du Conseil communal, une demande en ce sens a été faite auprès du bureau du Conseil.

Afin de tenir informé annuellement le Conseil communal des activités de la commission, et conformément au règlement du Conseil communal, celle-ci vous présente ses activités, mais ne rend pas de compte précis auprès du Conseil pour des questions d'une part de confidentialité de la commission et d'autre part parce qu'elle représente le pouvoir judiciaire, dissocié du pouvoir législatif.

Voici donc le rapport d'activité de notre commission en 2022. La commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales n'a traité aucun recours en 2022, mais elle a été sollicitée pour un dossier qui a été traité durant le 1^{er} semestre 2023. La commission ne s'est pas rencontrée en 2022, mais ses membres permanents ont participé en automne à une soirée d'information et de formation très intéressante, organisée par l'Union des communes vaudoises (UCV) spécifique à cette thématique.



Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales
(CCRI), Commune d'Oron

Les membres de cette commission se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

Oron, le 3 avril 2023

Au nom de la commission, le président

Florian Meyer

**Question au Conseil communal du 3 avril 2023-
Projet immobilier à Ecoteaux sur un terrain communal.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux,

J'ai été interpellé par des habitants d'Ecoteaux, préoccupés par la position de la Municipalité dans un dossier de construction. Ma question porte sur l'exemplarité dont se doivent de faire preuve les pouvoirs publics et sur notre responsabilité en tant qu'élus.

Cela fait 40 ans que des projets se succèdent sur le plateau du centre du village d'Ecoteaux, sans succès jusqu'ici, sur une parcelle de 7000m² pouvant accueillir une dizaine de familles.

N'est-il pas plus raisonnable de différer le projet actuel au bénéfice d'un promoteur immobilier local bien connu, et d'attendre de trouver un projet plus soutenable à long terme et répondant mieux aux attentes d'une population sensible aux questions climatiques.

A l'heure du plan climat annoncé par la Municipalité on s'attendrait à ce qu'elle favorise, sur ses propres terrains au moins, des projets écologiquement exemplaires.

Or, c'est tout le contraire qui est en train de se produire.

Sans aucune concertation avec les riverains, les options sont aujourd'hui des grandes villas Prologis, notoirement exemptes des plus essentielles considérations environnementales et datant d'une époque révolue, et un projet antérieur de petits immeubles, combattu par le voisinage, que le promoteur initial n'avait pas réussi à vendre au point qu'il a fini par jeter l'éponge.

Est-ce que cette vente doit être réalisée à n'importe quel prix ? Sans aucune condition sur les constructions qui y verront le jour ? N'est-il pas de notre responsabilité communale d'être exemplaire et de ne pas agir comme des privés

mais d'œuvrer dans l'intérêt général des générations futures ? De regarder à plus long terme, en se préoccupant du bien commun et si possible d'un développement immobilier compatible avec un plan climat ambitieux ?

Le terrain constructible est une denrée ultra précieuse et rare, et il est toujours très précieux pour la commune, propriétaire des lieux, de garder du terrain comme monnaie d'échange en cas d'expropriation, ou de valoriser cette parcelle le moment venu par des logements contigus moins gourmand en surface que des villas.

Ma question est donc la suivante : la vente d'un terrain communal, aussi bénéfique soit-elle pour les finances communales, doit-elle être réalisée au prix de constructions inadaptées et de logements vacants ? Sans bonne solution, est-il nécessaire et urgent pour la commune de réaliser cette vente, ou n'est-il pas préférable de rester prudent ?

Le village d'Ecoteaux ne mérite-il pas mieux ?